

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 12 (1867)  
**Heft:** 18  
  
**Rubrik:** Chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tre de la première ligne, le régiment de gauche appuiera à droite, le régiment de droite appuiera à gauche, de façon à laisser entre eux un grand vide et un vaste champ libre. Ce mouvement, d'une exécution tactique fort délicate, pourra se faire successivement par bataillons échelonnés d'abord, puis ployés en colonne simple en marchant face en arrière, sur le peloton le plus extérieur au centre du corps d'armée ; il aura probablement pour effet d'entraîner l'ennemi à la poursuite des bataillons en retraite, d'opérer un vide tout pareil à celui que les Français se sont ménagé de parti pris, et de rendre par là possible une charge de cavalerie dans les flancs des colonnes ennemis. Le 15<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, opérant par demi-bataillons, pourra rendre les plus grands services pour couvrir le mouvement d'ouverture du centre du corps français.

(A suivre.)

---

## CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a nommé commissaire des guerres en chef, à la place de M. le colonel Liebi, démissionnaire, M. le colonel fédéral Dentzler. Cette nomination sera bien vue de l'armée, qui a été souvent à même d'apprécier le zèle et le savoir de l'honorable colonel en matière d'administration. Parmi les concurrents à ce haut emploi il y aurait aussi eu d'heureux choix à faire ; mais il est naturel que l'ancienneté ait eu le pas.

**Genève.** Dans une de ses dernières séances, le Conseil d'Etat a promu au grade de seconds sous-lieutenants de landwer MM. *Richard*, fourrier, *Hubert* et *Garnier*, sergents au 125<sup>e</sup> bataillon.

**Neuchâtel.** — Dans sa séance du 30 août 1867, le Conseil d'Etat a promu :

1<sup>o</sup> Au grade de CAPITAINE D'INFANTERIE, les lieutenants : *Breitmeyer* Jules, à la Chaux-de-Fonds ; *Frochaux*, Charles-Henri, au Landeron, et *Courvoisier*, Jules-Ferdinand, à la Chaux-de-Fonds ;

2<sup>o</sup> Au grade de 2<sup>e</sup> SOUS-LIEUTENANT D'INFANTERIE, les aspirants *de Marval*, Henri, à Neuchâtel, et *Perret*, Edouard, à la Chaux-de-Fonds.

**Fribourg.** Dans sa séance du 30 août, le Conseil d'Etat a promu le 2<sup>e</sup> sous-lieutenant *Criblet*, François, d'Arufens, au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant dans l'infanterie d'élite.

Ensuite d'exams passés avec succès, et sur la recommandation du Département militaire, les aspirants de 1<sup>re</sup> classe dont suivent les noms ont été brevetés 2<sup>e</sup> sous-lieutenants d'infanterie : MM. *Guillod*, Louis, à Praz ; *Liechti*, Alfred, à Morat ; *Küssler*, Frédéric, à Fribourg, et *Leimbacher*, Henri, à Fribourg.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a fait les nominations d'officiers suivantes :

Le 13 juillet 1867, M. *Burnier*, Ernest, à Aigle, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2, 4<sup>e</sup> bataillon R. C. Le 26, *Rubattel*, Charles, de Villarzel, lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 1, E. Le 27, M. *Vulliémoz*, Paul, à Payerne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 1, R. C.

Le 2 août, M. *Bovard*, Louis, à Cully, lieutenant des chasseurs de droite du 6<sup>e</sup> bataillon R. C. Le 13, M. *Léderrey*, J.-E., à Cully, lieutenant du centre n° 4 du 46<sup>e</sup> bataillon E. Le 20, M. *Wild*, Jules, à Lausanne, lieutenant du centre n° 1 du 5<sup>e</sup> bataillon R. C. Le 26, M. *Gay*, Ant.-J.-D., à Lutry, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 5<sup>e</sup> bataillon R. C. Le 30, M. *Petter*, Henri, à Aigle, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 45<sup>e</sup> bataillon, E.

Le 6 septembre, M. *Butticaz*, Auguste, à Treytorrens, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 113<sup>e</sup> bataillon R. F.